



**HAL**  
open science

## Les Trente Glorieuses aveyronnaises, ou la mise en pratique du modèle de la famille souche

Suzan Carol Rogers, Nicolas Renahy

► **To cite this version:**

Suzan Carol Rogers, Nicolas Renahy. Les Trente Glorieuses aveyronnaises, ou la mise en pratique du modèle de la famille souche. *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement - Review of agricultural and environmental studies*, 2008, 88 (3), pp.119-133. hal-02656070

**HAL Id: hal-02656070**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02656070>**

Submitted on 29 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les Trente Glorieuses aveyronnaises, ou la mise en pratique du modèle de la famille souche

Susan Carol ROGERS\*

\* Department of Anthropology, New York University, 25 Waverly Place, New York 10003,  
Etats-Unis  
e-mail: SCR1@nyu.edu

**Résumé** – Une enquête ethnographique et historique couvrant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et le XX<sup>e</sup> siècle fait apparaître l'évolution contre-intuitive d'un type d'organisation des maisons dans une commune agricole aveyronnaise : l'organisation en familles souches « traditionnelles » s'accroît fortement pendant le deuxième tiers du XX<sup>e</sup> siècle, alors que la commune connaît une prospérité et une intégration croissante aux institutions françaises. L'analyse de ce cas particulier conduit à remettre en cause un certain nombre de présupposés concernant la relation entre modèle et pratiques, mais aussi entre tradition et modernité, particularités locales et intégration nationale : c'est notamment du fait d'un recours singulier aux institutions nationales que le modèle de la famille souche s'est pleinement réalisé. Et ce sont les conditions de sa mise en pratique massive qui faillirent faire s'écrouler le modèle dans les décennies 1960-70, et non l'impossibilité de le réaliser.

**Mots-clés** : famille souche, exploitation familiale, héritage, organisation sociale, migration, Aveyron

## *Boom times and family life in the Aveyron : On traditional models and modern practice*

**Summary** – Field research and archival records from the mid-19<sup>th</sup> to the late 20<sup>th</sup> century reveal the counter-intuitive evolution of the distinctive kind of household organization found in an Aveyronnais community: a striking increase in "traditional" stem families during the middle third of the 20<sup>th</sup> century, a period when the community experienced growing prosperity, modernity, and integration with French institutions. Analysis of this case suggests that the reproduction of sociocultural particularisms may stand in a dialectical relationship with processes of integration, that tradition and modernity may be mutually reinforcing conditions, and that ideas about what is desirable may be less likely to be undermined by practical infeasibility than by the real possibility of living them in practice.

**Keywords**: stem family, family farm, inheritance, social organization, migration, Aveyron

Cet article est issu d'une conférence donnée par l'auteure en juin 2004 à Dijon, à l'occasion d'une journée d'étude organisée en hommage à Alice Barthez. Texte traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Nicolas Renahy.

## 1. Introduction

Dans ce texte, je souhaite explorer quelques-unes des relations qu'entretiennent structures familiales, organisation réelle des maisonnées et changement économique à partir de données tirées d'une enquête sur l'évolution d'une commune agricole aveyronnaise du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin de XX<sup>e</sup> (en se centrant plus particulièrement sur les bouleversements des décennies d'après-guerre)<sup>1</sup>. A son point de départ, l'enquête était notamment nourrie des débats qu'entretenaient les historiens de la famille dans les années 1970. Il était alors couramment admis que la plupart des maisonnées des sociétés préindustrielles, en Europe comme partout ailleurs, étaient composées de familles élargies, c'est-à-dire d'un éventail de parents beaucoup plus large qu'au sein de la famille nucléaire (un couple marié et ses enfants mineurs). Parmi les types de familles élargies, c'est la *famille souche* qui retint le plus l'attention des chercheurs. Depuis sa célèbre description par Le Play (1871), elle fut observée dans une grande partie de l'Europe, et notamment dans la plupart des régions du Sud de la France<sup>2</sup>. Le Play considérait que ce type de structure familiale avait – malheureusement, selon lui – disparu sous l'effet de la modernisation, remplacé par la famille nucléaire, plus petite, plus fragile et individualiste. Même si tous les chercheurs ne considéraient pas cette évolution comme étant négative, un consensus s'était établi sur son existence (*cf.* Goode, 1963 ; Shorter, 1975).

A partir de la fin des années 1960, cette opinion fut remise en question par un groupe d'historiens britanniques qui, grâce aux consultations de registres paroissiaux et de listes nominatives de recensements, démontrèrent qu'en réalité la plupart des maisonnées préindustrielles relevaient en Europe de la famille nucléaire. Il y avait selon eux peu de preuves empiriques permettant de considérer que les structures familiales furent aussi diversifiées régionalement que la plupart des chercheurs l'affirmaient, ni de croire que la modernisation avait réellement modifié la composition des maisonnées (*cf.* Laslett et Wall, 1972). Ces historiens soutenaient que, comme d'autres types de structures familiales élargies, la famille souche relevait plus d'une invention d'un Le Play nostalgique des temps préindustriels que d'une réalité vécue, et qu'une telle invention fut ensuite réutilisée sans regard critique. De telles assertions entraînèrent de nombreuses réaffirmations de l'évidence de la diversité régionale des structures familiales, dans la France préindustrielle ou ailleurs. A partir de données issues d'archives paroissiales ou de recensements qui enregistrent la composition des maisonnées, des discussions s'engagèrent également sur les procédures complexes permettant de déduire légitimement les modèles qui définissent l'organisation familiale

---

<sup>1</sup> Une analyse plus détaillée de ces relations est fournie dans Rogers, 1991.

<sup>2</sup> La famille souche est caractérisée par la présence de plusieurs générations d'adultes sous un même toit, mais avec un seul couple marié par génération. A chaque génération, un héritier est désigné, étant attendu qu'il se marie et reproduise la maisonnée ; les autres membres de la fratrie étant exclus du lignage. En Europe, la structure de la famille souche est ou était présente dans une zone incluant une bonne partie de l'Irlande, des régions portugaises, le Nord de l'Espagne, le Sud-ouest et le Sud-est de la France, le Nord de l'Italie et l'Autriche (Assier-Andrieu, 1981 ; Berkner, 1972 ; Bourdieu, 2002 ; Claverie et Lamaison, 1982 ; Collomp, 1983 ; Douglass, 1988 ; Gibbon et Curtin, 1978 ; Le Play, 1871 et Pitkin, 1982).

à laquelle telle ou telle population aspire (cf. Berkner, 1972, 1975 et 1977 ; Collomp, 1972 et 1974 ; Le Roy Ladurie, 1972).

Etudiante en anthropologie, j'avais appris à distinguer les modèles familiaux (les règles que les individus utilisent comme références afin de juger de leur comportement et de celui des autres ; ce qu'ils *devraient faire*) des pratiques observables d'organisation familiale (ce que les individus *font réellement*, tel qu'enregistré par exemple dans les recensements). Suivant les règles bien établies de la méthode ethnographique (Malinowski, 1922), je compris modèles et pratiques comme étant deux dimensions qui entretiennent des rapports importants, sans être directement ou simplement déterminantes l'une à l'égard de l'autre. Par conséquent, j'étais aisément convaincue par Berkner et consorts : les preuves compilées par Laslett et ses collègues pour démontrer la *prépondérance statistique* de la famille nucléaire à travers l'Europe préindustrielle ne signifiaient pas nécessairement que la famille nucléaire avait une longue existence en tant que *modèle* largement partagé. Je supposais au contraire qu'une diversité de modèles familiaux avait caractérisé l'Europe préindustrielle (dont la France), même si la composition des maisonnées historiquement observables était moins variable, et même si la diversité structurelle avait largement disparu sous le poids de la modernisation.

Mon enquête sur l'organisation familiale des habitants successifs d'une commune agricole aveyronnaise de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> à la fin du XX<sup>e</sup> siècle débuta en 1975, à l'apogée de ces débats, ce qui me conduisit à interroger cette dernière affirmation. Les données collectées, à la fois sur archives (recensements, Etat-civil et cadastre principalement) et à l'aide des méthodes ethnographiques (observation participante et entretiens informels) m'amènèrent à reconsidérer l'impact de la modernisation sur la diversité des structures familiales. Contrairement à mes attentes, l'évolution de l'organisation pratique des maisonnées que j'observais sur la période donnait à voir la *persistance* d'une structure familiale dite « archaïque » au cours du processus de modernisation propre au XX<sup>e</sup> siècle. Dans cette commune en effet, les opportunités offertes par la modernité permettaient à davantage de personnes d'organiser leur maisonnée de manière cohérente avec le modèle de la famille souche. Cela soulève nombre de questions plus générales : selon quelles conditions des structures familiales particulières se reproduisent à travers le temps ? Qu'est-ce qui explique l'accroissement ou la réduction de l'écart entre de tels modèles et les pratiques ? Est-ce que, par exemple, des structures régionales spécifiques sont susceptibles de mieux se développer avec l'intégration croissante à une société englobante, plutôt que simplement abandonnées comme nous l'avions généralement pensé ? Est-ce que la persistance de tels modèles dépend de leur faisabilité pratique, ou est-ce que leur force peut être amoindrie au moment même où ils sont le plus massivement adoptés ?

## 2. L'enquête

C'est en 1975-1976 que j'ai mené un premier terrain ethnographique dans la commune aveyronnaise que j'appelle « Sainte Foy ». J'y ai alors vécu une année entière, et y suis ensuite retournée périodiquement pour de courtes visites (cependant, depuis les années 1990, mes séjours ont davantage été effectués pour le plaisir que pour des enquêtes systématiques, aussi mes remarques ne concernent-elles la commune que jusqu'à la fin des années 1980).

Sainte Foy se trouve dans l'Est du Ségala, région de l'Aveyron, et depuis l'après-guerre, la principale activité agricole consiste en la production de lait de brebis, sous contrat avec les entreprises de fromages de Roquefort. Comme beaucoup d'autres, cette commune rurale possède une longue histoire d'extrême pauvreté. C'est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu'elle a été prise dans le rayonnement de la production de Roquefort. Son sort économique commença à changer pendant l'entre-deux-guerres, lorsque ce type de production s'avéra suffisamment intéressant pour qu'un nombre important de producteurs de Sainte Foy s'engage dans la filière. Dans l'après-guerre, la population agricole de Sainte Foy devint plus prospère, bénéficiant de cette production spécialisée lucrative. Cette prospérité explique la relative stabilité de la population communale du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin des années 1980 au moins (autour de 800-900 habitants), ainsi que celle du nombre d'exploitations (environ 70-80)<sup>3</sup>.

Bien que les conditions de production et les modes de vie à Sainte Foy aient énormément changé entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la population communale a connu d'importantes continuités. Elle reste en particulier une communauté agricole relativement stable en nombre, et dont les membres sont issus des mêmes familles. Cela fait d'elle un cas propice à l'analyse des processus de changement social, non pas que son expérience soit particulièrement représentative d'un contexte plus global, mais plutôt parce que les vecteurs de changement sont relativement moins nombreux que dans d'autres situations, ce qui permet de déchiffrer plus facilement les dynamiques en jeu.

Sainte Foy constitue également une étude de cas stratégique dans la mesure où la commune est située au cœur de la région qui a historiquement été associée au modèle de la famille souche. Comme cette dernière est distinguée par un type particulier de composition de la maisonnée, l'analyse des maisonnées inscrites dans les listes nominatives de recensements permet de calculer dans quelle mesure les pratiques réelles de l'organisation familiale correspondent à la famille souche modèle, ainsi que la variation dans le temps de l'écart entre pratiques et modèle.

En principe, cette structure familiale est aussi caractérisée par une succession indivise. A Sainte Foy, il s'agit du droit d'aînesse masculine : l'héritier désigné est normalement l'aîné des garçons ; c'est lui qui doit rester avec ses parents dans la propriété familiale, y amenant une femme, reprenant la ferme de son père, et la transmettant à son tour à son fils aîné<sup>4</sup>. Comme dans tous les systèmes de famille souche, les frères et sœurs de l'héritier restent à la maison tant qu'ils sont célibataires, prêts à devenir les « *tontons* » et « *tatas* » de la famille. Une fois mariés, ils doivent quitter la maisonnée et s'installer ailleurs. Quoi qu'il arrive, le propre de la structure de famille souche est d'éliminer systématiquement de la lignée (souche) tous les enfants à l'exception d'un seul héritier par génération, protégeant ainsi l'impératif de transmettre intacte la propriété familiale d'une génération à la suivante. Une autre manière de

<sup>3</sup> Un tiers environ de la population communale vit dans le bourg, tandis que les deux tiers restants (dont la plupart des agriculteurs) vivent en habitat dispersé. Sauf indication contraire, mes observations concernent la population agricole dispersée.

<sup>4</sup> Il existe ailleurs d'autres variantes du modèle de famille souche, où ce sont le benjamin des fils ou l'aîné des enfants (quel que soit son sexe) qui sont habituellement désignés comme héritiers.

conceptualiser ce type de structure familiale est de la penser comme un système qui privilégie l'intégrité intergénérationnelle de la *maison – ostal* en langue d'oc – plutôt que les droits de chacun de ceux qui y sont nés. Comme ailleurs, l'*ostal* de Sainte Foy est défini par un nom de lieu et un nom de famille ; les fermes et les personnes qui y habitent sont identifiées en référence à une combinaison des noms de patrilignage et de lieu (par exemple Mme Boudou de Salvetat, les Crozes à Bosquet...) <sup>5</sup>.

Dans la discussion qui suit, je ferai référence au *modèle* de l'*ostal* quant il s'agit des règles qui définissent la famille telle que les Saint Foyans considèrent qu'elle *doit s'organiser* (maisonnées comprenant la famille souche, transmission de l'*ostal* – lignée et ferme – de père à fils aîné,...). Je parlerai des *pratiques* ou de l'*organisation* familiale quant il s'agit des comportements réels, tels qu'ils sont par exemple repérables à partir des recensements. Je pars du présupposé que modèle et pratiques sont liés mais non superposés ; l'enjeu étant de repérer et d'expliquer les variabilités temporelles de l'écart.

### 3. Evolution de la composition des maisonnées et du mode de transmission des fermes

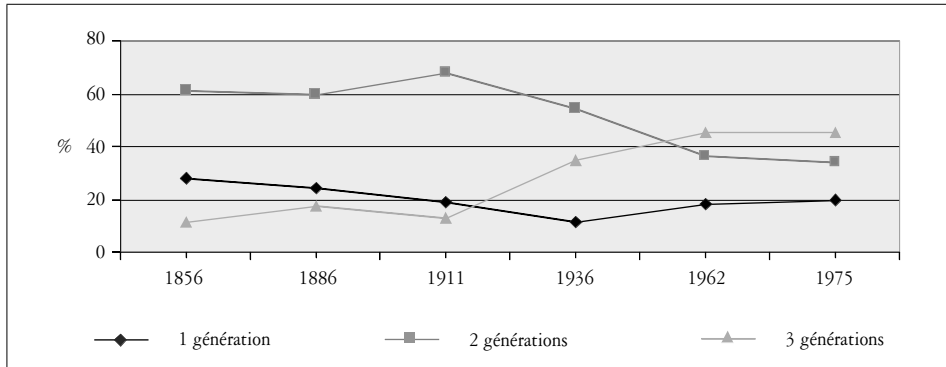
A partir d'un volet de mon enquête à Sainte Foy, j'ai retracé l'évolution de la composition des maisonnées dans la commune en analysant systématiquement une sélection de six recensements entre 1856 et 1975. Je m'attendais à trouver là la preuve de la disparition progressive de la famille souche comme modèle – indiqué par une diminution du nombre des maisonnées organisées selon ces principes – au fur et à mesure que la commune devenait plus prospère et intégrée à la société et à l'économie française, tout spécialement à partir de l'après-guerre. A ma grande surprise, l'évolution était exactement inverse à celle que j'escomptais. Comparé aux tendances du XIX<sup>e</sup> siècle, le nombre de maisonnées organisées selon les logiques du modèle *ostal* a *augmenté* de manière frappante au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

Les documents ci-dessous illustrent l'évolution des pratiques autour de plusieurs éléments caractéristiques du modèle de l'*ostal* tel qu'il est défini à Sainte Foy. La population agricole dispersée de la commune connaît un accroissement spectaculaire de la proportion de maisonnées composées de trois générations entre 1911 et 1936, suivi d'un accroissement ultérieur substantiel, et finalement d'une stabilisation entre 1962 et 1975 (graphique 1) <sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Il existe un grand nombre de détails aidant à définir ce système, en théorie comme en pratique. Pour Sainte Foy, ils sont décrits dans Rogers, 1991, 74-151 ; les références citées en note 2 fournissent de nombreuses variantes observées par ailleurs.

<sup>6</sup> A partir des données des recensements et de l'Etat-civil, nous avons pu effectuer des calculs permettant de contrôler les mutations démographiques de cette période (tout particulièrement une augmentation importante de l'espérance de vie et une légère diminution de la différence d'âge moyenne entre pères et aînés des fils). Le contraste est alors encore plus frappant entre les trois recensements qui précèdent la Première Guerre mondiale et les trois qui la suivent : de 1856 à 1911, entre un quart et un tiers de toutes les maisonnées sont organisées de manière conforme aux principes de la famille souche ; cette proportion va de la moitié aux deux tiers entre 1936 et 1975 (cf. Rogers, 1991, 137-138).

Graphique 1. Composition des maisonnées (population agricole dispersée). Evolution 1856-1975



Sources : Listes nominatives des recensements. Pour chaque recensement, le nombre de maisonnées est compris entre 70 et 80.

Le tableau 1 fournit plus de détails sur l'identité des parents qui cohabitent au sein de maisonnées composées de trois générations. Il indique que depuis l'entre-deux-guerres, la cohabitation des mères et belles-filles – situation correspondant aux règles qui définissent l'ostal modèle (droit d'aînesse masculine) – est devenue bien plus courante qu'auparavant.

Tableau 1. Nombre de maisonnées pratiquant la cohabitation entre générations

	Maisonnées incluant une belle-fille				Maisonnées incluant un gendre			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
1856	1	3	1	5	0	1	2	3
1886	3	4	1	8	7	3	1	11
1911	1	4	1	6	3	0	0	3
1936	7	12	5	24	5	1	3	9
1962	10	4	16	30	2	1	8	11
1975	6	7	10	23	3	2	7	12

Sources : Listes nominatives des recensements

A : belle-mère veuve

B : beau-père veuf

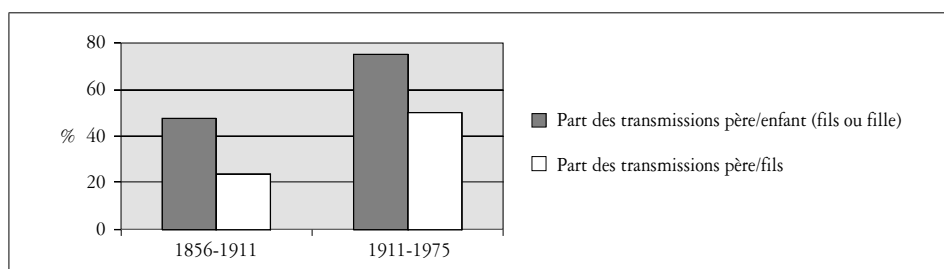
C : beaux-parents en vie

De toutes les maisonnées recensées à l'intérieur desquelles un époux cohabite avec au moins l'un de ses beaux-parents, le nombre de ceux comprenant une belle-fille augmente de façon spectaculaire entre 1911 et 1936. Par contraste, le nombre de maisonnées avec un gendre reste plus stable au cours de la même période. De même, les trois premiers recensements de la période dénombrent à peu près autant de maisonnées ayant un beau-fils que de maisonnées comprenant une belle-fille, tandis que les trois derniers indiquent un nombre substantiellement plus élevé de maisonnées

comprenant une belle-fille. Dernier constat : dans la grande majorité des maisonnées comprenant une belle-fille ou un gendre au moment des trois premiers recensements, le beau-parent du même sexe est décédé (**chiffres graissés**). A partir des recensements d'après-guerre, par contre, il est devenu beaucoup plus rare qu'une belle-fille ou gendre soit le seul adulte de son sexe dans des maisonnées composées d'adultes de plusieurs générations.

Le graphique 2 éclaire l'évolution des pratiques de la transmission des fermes à l'intérieur de la parenté. Il montre bien l'adhésion croissante aux règles qui définissent le modèle de l'ostal à Sainte Foy, puisque les transmissions entre père et fils sont relativement peu courantes pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, mais deviennent majoritaire au XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, un peu plus de 20 % de toutes les fermes sont transmises uniquement de père en fils entre 1856 et 1911, alors que ce chiffre dépasse 50 % pour la période 1911-1975. Dans le même temps, le pourcentage des fermes transmises au moins une fois en dehors de tout lien de parenté direct passe d'environ 50 % (1856 – 1911) à moins de 25 % (1911 – 1975). Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, il est donc devenu bien plus rare qu'une ferme soit transmise en dehors de la famille plutôt qu'aux descendants. Le nombre des fermes transmises de père en fille est resté relativement stable de 1856 à 1975, mais le nombre d'héritières par rapport aux héritiers a chuté depuis 1911.

Graphique 2. Parts des transmissions intrafamiliales des fermes



Sources : Listes nominatives des recensements, n = 70-80

Tous ces indicateurs vont dans le même sens contre-intuitif : les pratiques effectivement observées au sein des maisonnées de Sainte Foy étaient plus fréquemment conformes au modèle dit « archaïque » de l'ostal au cours des cinquante ans qui ont suivi la Première Guerre mondiale qu'au cours des cinquante ans qui l'ont précédé. Avec la prospérité qui s'installe dans l'entre-deux-guerres, avec la modernité croissante, beaucoup plus de Saint-Foyans vivent conformément au modèle ostal que jamais auparavant. Afin d'expliquer ce paradoxe apparent, il nous faut réinterroger un certain nombre d'hypothèses familiales.

#### 4. Aspirations et possibilités pratiques

Un corollaire suggéré par ces résultats est que le modèle de l'ostal, tel que défini à Sainte Foy comme ailleurs, ne trouve à se réaliser en pratique que dans certaines



circonstances matérielles offrant d'importantes marges de manœuvre. Tout au long de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le nombre d'exploitations familiales organisées en cohérence avec les critères de l'ostal est suffisamment important pour considérer qu'il constituait alors un modèle puissant auquel tous aspiraient. Mais ce ne fut que plus tard qu'un grand nombre de maisonnées connurent des circonstances leur permettant de s'organiser plus régulièrement selon les règles du modèle ostal.

Par exemple, l'aîné (héritier désigné) a toutes les chances d'atteindre l'âge du mariage alors que ses parents sont toujours actifs, et avant que tous ses jeunes frères et sœurs n'aient quitté la maisonnée<sup>7</sup>. A cette étape du cycle domestique, seules les fermes prospères sont capables d'intégrer un nouvel adulte (la femme de l'aîné) et de supporter de nouvelles personnes à charge (ses enfants). Au XIX<sup>e</sup> siècle, la plupart des maisonnées avaient un niveau de vie trop précaire pour faire face à un tel accroissement de ses membres. L'aîné avait dès lors tendance à quitter la maisonnée parentale et à s'installer ailleurs, et ce d'autant plus s'il souhaitait se marier. En agissant ainsi, il abandonnait sa position d'aîné et d'héritier à un cadet. Ce processus se poursuivait jusqu'à ce que la maisonnée fut suffisamment dépeuplée (départ des autres membres de la fratrie ou mort des parents) pour absorber l'arrivée de l'épouse et des enfants de l'héritier, ou bien aboutissait à l'extinction de la lignée. Parce que les ostals s'éteignaient fréquemment, il ne manquait pas de fermes à reprendre, susceptibles de servir à l'établissement de nouvelles lignées familiales. Un couple faisant l'acquisition de sa propre ferme ne se trouvait pas dans l'obligation d'héberger ascendants ou collatéraux, et ne le faisait quasiment jamais. Mais de telles fermes étaient plus vulnérables économiquement, et plus enclines à disparaître que celles acquises par héritage. Des personnes incapables de rendre une ferme assez viable pour être transmise avaient ainsi peu de chances de finir leurs jours en tant que patriarche ou matriarche d'un toit abritant une famille souche.

Un tel processus d'abandon des ostals au XIX<sup>e</sup> siècle se perçoit au petit nombre de maisonnées composées de trois générations, à la rareté de la cohabitation d'un parent et enfant allié de même sexe, au nombre relativement important d'héritières, à la fréquence avec laquelle des fermes étaient transmises en dehors de la lignée. Toutes ces tendances sont bien plus caractéristiques des cinquante ans qui ont précédé la Première Guerre mondiale, que des cinquante ans qui l'ont suivie.

En règle générale, ce sont les maisonnées les plus riches qui se sont trouvées le plus souvent en conformité avec le modèle de l'ostal, alors que celui-ci n'était appliqué que grossièrement ou occasionnellement par les autres. Cela suggère que la variable de bien-être économique est bien une variable cruciale, mais indique également que le modèle de l'ostal n'était pas réservé à une seule petite élite de Saint-Foyans. En effet, l'analyse des données fournies par les recensements montre qu'à tout moment pendant la période précédant la Première Guerre mondiale, au moins un quart de toutes les fermes étaient organisées en conformité au modèle (*supra*, note 6), soit tout de même

---

<sup>7</sup> Le taux de natalité est resté élevé pendant la plus grande partie de la période considérée, se maintenant à environ 30 naissances pour mille habitants jusqu'à l'entre-deux-guerres. Depuis lors, il a décliné tout en restant plus élevé que la moyenne nationale.

beaucoup plus que celles pouvant être qualifiées de prospères. J'entends par là indiquer la puissance du modèle ostal pour les Saint-Foyans, en dépit (ou peut-être à cause) du fait qu'il soit impraticable dans la réalité la plupart du temps pour beaucoup d'entre eux.

L'argument le plus solide pour soutenir cette hypothèse provient de la coïncidence entre l'enrichissement de Sainte Foy, d'une part, et le net accroissement de la mise en conformité aux règles de l'ostal, d'autre part. Alors que la population de la commune commençait à voir son niveau de vie s'élever du seuil de subsistance, qu'elle s'engageait massivement dans l'économie de marché au cours de l'entre-deux-guerres, la transmission des fermes de père en fils et le regroupement de trois générations sous un même toit devinrent significativement plus courants dans la pratique. Cette tendance fut renforcée durant les décennies d'après-guerre : ces marques d'un système familial « archaïque » devinrent encore plus fréquentes dans le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Pendant cette période, toutes les fermes de Sainte Foy se trouvèrent en situation de s'engager sur un marché agricole lucratif, et de connaître une amélioration substantielle des revenus de la maisonnée, une hausse sensible du niveau de vie. Ce qui voudrait dire qu'une fois les problèmes de survie matérielle mis à distance, les Saint-Foyans, disposant de plus de marge de manœuvre pour l'organisation de leur vie familiale, adoptèrent en grand nombre les pratiques conforme au modèle de l'ostal. Les contraintes dues aux privations économiques se relâchant pour tous, la plupart des agriculteurs de la commune choisirent effectivement de mettre en pratique le modèle d'organisation familiale qu'ils avaient longtemps considéré comme étant le plus désirable. Les données présentées plus haut reflètent son attrait constant, en même temps que le fait qu'il ne fut à la portée du plus grand nombre qu'une fois les conditions matérielles propres au XX<sup>e</sup> siècle réunies.

## **5. Particularités locales et intégration aux institutions nationales**

Une deuxième explication possible de la plus grande conformité au modèle ostal au cours du XX<sup>e</sup> siècle est tout aussi paradoxale. A partir de l'après-guerre, la plupart des Saint-Foyans sont non seulement plus prospères que jamais auparavant, mais également de plus en plus engagés dans nombre d'institutions nationales. Or en général, l'usage qu'ils font de ces institutions renforce le modèle de l'ostal. Un exemple clair de cette tendance concerne le vif déclin du nombre de fermes en faillite, manifestement lié à l'augmentation des transmissions père-fils. La prospérité économique propre à la période a certainement permis de se conformer plus facilement au modèle, mais il en fut de même des différentes assurances et aides étatiques dont disposèrent les Saint-Foyans, comme tous les citoyens et agriculteurs français dans une économie agricole devenue moderne et protégée. Par exemple, les assurances contre les calamités agricoles ou la maladie ont rendu les faillites moins probables à partir de l'après-guerre. Les politiques agricoles, à travers les subventions, les avantages fiscaux et un fort encadrement technico-économique, ont également aidé les ostals de Sainte Foy à se pérenniser. Du coup, il est devenu beaucoup plus rare qu'une ferme échappe à la lignée qui l'occupe, et l'objectif de perpétuer un ostal sur plusieurs générations est devenu abordable pour la plupart des familles.

Un exemple moins évident concerne le système éducatif. A Sainte Foy comme partout en France, la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle a vu l'allongement remarquable de la durée des études. Mais ici, cette évolution s'est faite de manière à consolider le droit d'aînesse masculine. Rappelons que dans les ostals, une distinction nette existe entre les héritiers désignés et les autres membres des fratries. Jusqu'à la fin des années 1960, les héritiers des ostals abandonnaient généralement leur scolarité après le certificat d'études. Par la suite, leur scolarisation s'est prolongée pour la plupart, mais uniquement dans l'enseignement agricole, en se limitant au niveau scolaire requis pour l'obtention des aides à l'installation. Leurs sœurs et frères cadets, par contre, ont souvent poursuivi des études plus longues, en esquivant systématiquement toute formation agricole. Alors que les moyens de payer des études aux non-héritiers étaient considérés autrefois comme une dépense prestigieuse uniquement réservée aux ostals les plus prospères, cette forme de distinction fut dès lors accessible à la plupart des maisonnées, et séduisante pour toutes. Ces pratiques font que depuis l'après-guerre, l'héritier a peu d'avenir en dehors de la reprise de la ferme, en même temps qu'elles éliminent ses frères et sœurs de la succession. Du point de vue de la plupart des Saint-Foyans, une personne qui a achevé un long cursus scolaire n'est pas adaptée à la vie à la ferme ; aujourd'hui cette position se trouve renforcée si la personne en question n'a pas suivi de formation agricole et obtenu les diplômes permettant de s'installer comme jeune agriculteur avec les aides afférentes de l'Etat – nécessaires à la viabilité de l'exploitation. Dans le contexte de la France des Trente Glorieuses, un jeune homme n'ayant été scolarisé que quelques années au-delà de l'école primaire et ne disposant que d'une qualification minimum en agriculture, confronté au choix de reprendre une exploitation prospère ou d'entrer sur le marché du travail, n'a pas un vrai choix. Son alternative est encore plus contrainte dans la mesure où il est, en tant qu'aîné des fils, l'enfant consacré dans l'ordre familial ; il est donc inconcevable qu'il se présente sur un marché du travail où il se trouverait fatalement désavantagé par rapport à ses frères et sœurs souvent dotés de diplômes plus élevés. Ainsi, un système d'héritage supposé traditionnel et archaïque a connu une nouvelle vie grâce à la démocratisation scolaire qu'a connue la France au cours des Trente Glorieuses, et à l'usage qu'en firent les Saint-Foyans.

Le recours au système judiciaire nous fournit un autre exemple, moins directement lisible. Les Saint-Foyans ont une longue histoire de recours à l'appareil judiciaire, et une habitude particulièrement bien établie de s'intenter des procès relatifs à des conflits de propriété foncière (Monteil, 1802, p. 244 ; Béteille, 1973). Ils sont très avertis de l'illégalité de la coutume d'héritage inégalitaire au profit de l'aîné des fils, et du fait que la justice récuserait sans aucun doute les arrangements liés aux transferts de propriété de la plupart des fermes familiales. Il est cependant extrêmement rare que ces arrangements soient contestés. Une telle démarche irait à l'encontre des normes relatives au comportement approprié en la matière, et aboutirait plutôt à rompre définitivement les relations du plaignant à sa famille et son entourage, un prix qui est généralement considéré comme étant trop élevé. Il arrive néanmoins aux Saint-Foyans de menacer leur frère aîné (héritier) de lui intenter un procès relatif à leur part d'héritage parental, mais il s'agit dans ce cas d'un moyen de coercition lié à une autre affaire. De telles menaces peuvent être convaincantes parce qu'il est suffisamment clair

pour tous que le plaignant serait dans ses droits. Bien que le système judiciaire français et les lois relatives à l'héritage aillent à l'encontre des pratiques habituellement en usage à Sainte Foy, elles sont utilisées par les habitants de la commune de manière à fournir aux non-héritiers un instrument de coercition efficace, sans pour autant ébranler sérieusement les pratiques coutumières d'héritage.

Plus généralement, ces exemples – d'autres pourraient être mobilisés pour Sainte Foy – illustrent comment peuvent se renforcer réciproquement des particularismes socioculturels (ici, un modèle familial) et l'intégration à une société englobante (ici, la participation à des institutions étatiques).

Ma thèse peut se résumer ainsi : l'ostal comme modèle d'organisation familiale semble avoir conservé son pouvoir à Sainte Foy dans les conditions de pénurie qui le rendent impraticable la plupart du temps pour la plupart des gens jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Depuis la Première Guerre mondiale, et surtout après la Seconde Guerre mondiale, l'amélioration des conditions économiques, tout comme l'arrivée de certaines institutions de la société englobante (telles qu'utilisées à Sainte Foy) ont favorisé une mise en pratique plus courante de ce modèle familial. C'est-à-dire que les conditions que l'on associe en général à la modernité, combinées à un modèle familial qui perdure, ont permis à un modèle supposé traditionnel, voire archaïque, d'organisation familiale d'être largement appliqué.

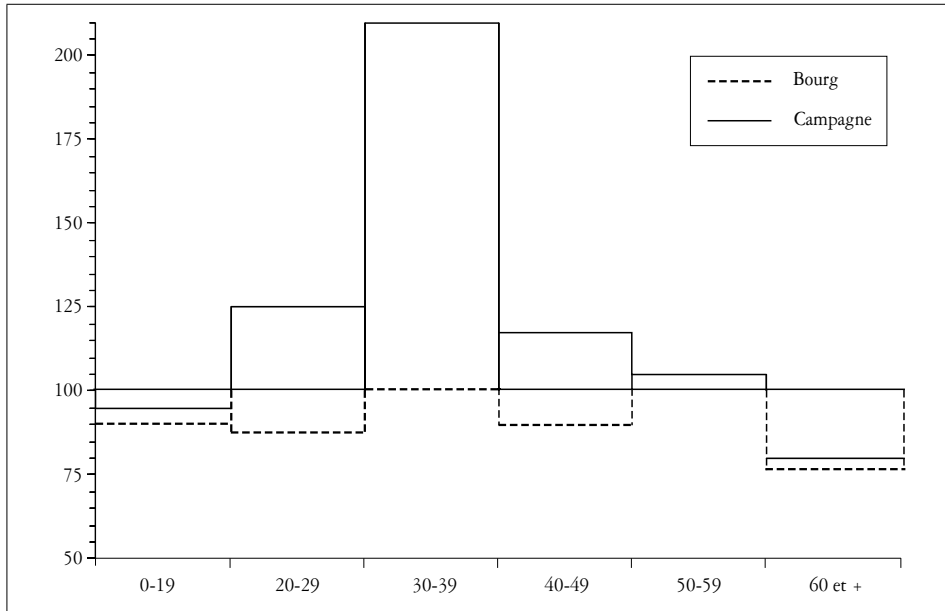
Il reste à s'interroger sur les conséquences de l'application d'un modèle partagé mais jusqu'alors peu réalisable. Que se passe-t-il lorsque les pratiques correspondent plus étroitement que jamais aux aspirations ? Une réponse paradoxale est illustrée par le cas de Sainte Foy : c'est précisément dans de telles conditions que le modèle risque de s'effondrer, débordé par le poids de sa mise en pratique. La migration des femmes de Sainte Foy entre le début des années 1960 et le milieu des années 1970 l'atteste.

## 6. La crise du modèle : la pénurie de fiancées

L'exode rural a prit une ampleur importante en France dans les années 1960, pour des raisons qui dépassent largement les particularités du lieu d'enquête. Que ce soient surtout les jeunes filles qui se ruent vers la ville fut moins courant, bien que pas unique à Sainte Foy. Le graphique 3, qui indique la part des hommes parmi la population de la commune en 1975, l'illustre clairement : le surplus relatif d'hommes au sein de la cohorte âgée de 30 à 39 ans (atteignant l'âge adulte dans les années 1960) est frappant pour ce qui concerne la campagne (population agricole). Le contraste est saisissant en regard de la population du bourg (population non agricole), où le sexe ratio est égal pour le même groupe d'âge. Ces données indiquent que les jeunes hommes et femmes du bourg émigrent en nombre égal, alors qu'au sein de la population agricole ce sont surtout les femmes qui partent.

Les Saint-Foyans sont parfaitement conscients de la volonté d'émigration de nombre de filles d'agriculteurs au cours des années 1960. Ils expliquent fréquemment ce phénomène en invoquant le fait que les mères de ces jeunes femmes, elles-mêmes malheureuses à la ferme, avaient fortement encouragé leurs filles à échapper à ce destin. Cette explication fait écho à la tendance locale à incriminer les femmes dès que l'ordre

Graphique 3. Nombre d'hommes pour 100 femmes en 1975, par groupes d'âges



Sources : Listes nominatives du recensement de 1975

social habituel se trouve perturbé. Mais si l'on considère les données présentées plus haut, l'argument commence à gagner en robustesse.

On peut en effet remarquer que les femmes qui sont nées à la campagne entre 1936 et 1945 (âgées de 30 à 39 ans en 1975) sont les filles de la première génération de femmes ayant connu la situation de bru dans les ostals conformes au modèle. Ces dernières, mariées dans les années 1930, furent les premières à faire en nombre l'expérience, par exemple, d'intégrer un ostal déjà transmis de père en fils au moins une fois, et de cohabiter avec une belle-mère. Ce sont leurs filles – les femmes trentenaires en 1975 – qui partent en grand nombre en ville : promptes à se plaindre des souffrances liées à leur propre situation, les mères de ces migrantes furent enclines à souhaiter catégoriquement une vie meilleure à leurs filles, alors même qu'elles regrettaient les difficultés éprouvées par leurs fils à convaincre la fille d'une autre de se marier et d'intégrer la ferme.

En fait, comme indiqué plus haut, les femmes d'origine agricole en âge de s'émanciper au cours des années 1960 restaient plus longtemps à l'école que leurs frères aînés ou celles des cohortes précédentes. Disposant d'un ou de plusieurs diplômes, elles étaient bien souvent mieux armées pour gagner leur vie ailleurs. Leurs frères aînés (les héritiers des ostals) par contre, étaient élevés dans l'optique de prendre la suite de l'exploitation familiale, et ne disposaient en général pas des références les préparant à une alternative. La majorité des aînés héritiers d'un ostal restèrent dès lors à Sainte Foy en dépit des difficultés considérables qu'ils rencontraient pour trouver une femme. En fait, une grande proportion des héritiers de ce groupe d'âge resta célibataire.

Au moment où j'ai mené mon enquête de terrain (1975-76), il y avait tant de vieux garçons propriétaires ou héritiers – beaucoup d'entre eux dépassant l'âge de se marier – que le modèle familial de l'ostal paraissait prêt à s'écrouler, littéralement, du fait de son incapacité à se reproduire. Sans aucun doute, si la tendance s'était poursuivie, il en aurait été ainsi. Mais alors que personne ne le réalisait à l'époque, les décennies de croissance rapide et d'opportunités apparemment illimitées des Trente Glorieuses s'éteignirent au milieu des années 1970. Dans la période suivante de fort chômage, d'inflation intense et d'insécurité urbaine, l'attrait de la ville s'est largement terni, particulièrement du point de vue d'un lieu comme Sainte Foy, où il paraît possible de pouvoir continuer à vivre confortablement de la terre. Dans ces conditions, les jeunes filles de Sainte Foy en vinrent à reconsidérer l'attractivité d'un mariage sur une ferme prospère. Dans cette commune, la période des héritiers célibataires ne dura qu'une quinzaine d'années (allant approximativement de 1960 à 1975) ; elle se termina juste à temps pour que la structure de l'ostal puisse se rétablir. Les héritiers d'ostals des plus jeunes cohortes n'eurent pas de difficultés particulières à trouver des épouses et à la fin des années 1980, un grand nombre d'ostals de Sainte Foy comptaient un jeune couple marié<sup>8</sup>.

## 7. Conclusion

L'histoire, bien sûr, ne s'arrête pas là. Les pratiques d'organisation familiale des Saint-Foyans ont sans aucun doute continué d'évoluer, selon des circonstances qui se sont, elles aussi, modifiées. Notre analyse suggère un point important : les conceptions que se font les individus de ce qui est convenable ou désirable peuvent rester relativement stables, alors que la possibilité de les mettre en pratique est susceptible de varier dans le temps. De plus, des modèles familiaux particuliers – prescriptions de comportement et conceptions de ce qui est opportun ou de ce qui ne l'est pas – peuvent être reproduits tant que les gens les utilisent afin d'ordonner et d'encadrer des circonstances mouvantes. Ce faisant, il est probable que différentes tensions et ambiguïtés structurelles émergent ou disparaissent selon les circonstances historiques. De jeunes femmes réticentes au mariage avec un héritier d'ostal, par exemple, constituent une menace chronique au système ostal de Sainte Foy. Mais ce phénomène n'émerge en tant que problème que dans des circonstances particulières, et disparaît de nouveau dans de nouvelles configurations.

Plus généralement, le cas que j'ai présenté ici est, dans ses détails, très particulier à un temps et à un lieu donnés. Mais en tant qu'étude de cas, il démontre tout l'intérêt qu'il y a à s'intéresser de près à la structure et à l'organisation des familles agricoles

---

<sup>8</sup> La description par Bourdieu (2002) du célibat paysan en Béarn est similaire en bien des points aux pratiques décrites ici : là aussi, les maisonnées agricoles, organisées sur les bases d'une structure de famille souche où l'aîné des fils hérite, ont connu un taux élevé de célibat des héritiers du fait d'une émigration des jeunes mariées potentielles. Cependant le phénomène, visible dès les données du recensement de 1954, commença beaucoup plus tôt. Il est probable que, contrairement au cas de Sainte Foy, il se prolongea suffisamment longtemps pour casser le modèle de manière irréversible.

françaises, pour elles-mêmes bien sûr, mais aussi en tant qu'outil permettant d'analyser une série de relations importantes. Le petit puzzle de l'évolution apparemment rétrograde des pratiques familiales à Sainte Foy est intéressant dans la mesure où il invite à questionner nombre de suppositions familières : il suggère que la reproduction de particularismes socioculturels peut se situer dans une relation dialectique – et non opposée – avec un processus d'intégration à une société englobante ; que tradition et modernité peuvent se renforcer mutuellement plutôt que s'opposer nettement ; que les conceptions de ce qui est souhaitable sont probablement moins menacées par l'impossibilité de les réaliser que par les opportunités réelles de leur mise en pratique.

## Bibliographie

- Assier-Andrieu L. (1981) *Coutume et rapports sociaux : Etude anthropologique des communautés paysannes du Capcir*, Paris, CNRS.
- Berkner L. (1977) Household arithmetic: A note, *Journal of Family History* 2, 159-63.
- Berkner L. (1975) The use and misuse of census data for the historical analysis of family structure, *Journal of Interdisciplinary History* 4, 721-38.
- Berkner L. (1972) The stem family and the developmental cycle of the peasant household: An eighteenth century Austrian example, *American Historical Review* 77, 398-418.
- Béteille R. (1973) *La vie quotidienne en Rouergue avant 1914*, Paris, Hachette.
- Bourdieu P. (2002) Célibat et condition paysanne, in : *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil, 15-171 (1<sup>re</sup> édition 1962).
- Claverie E., Lamaison P. (1982) *L'impossible mariage : Violence et parenté en Gévaudan, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette.
- Collomp A. (1983) *La maison du père : Famille et village en Haute-Provence aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF.
- Collomp A. (1974) Ménage et famille : Etudes comparatives sur la dimension et la structure du groupe domestique, *Annales ESC* 29, 777-86.
- Collomp A. (1972) Famille nucléaire et famille élargie en Haute Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle, *Annales ESC* 27, 969-75.
- Douglass W. A. (1988) The Basque stem family household: Myth or reality ? *Journal of Family History* 13, 75-89.
- Gibbon P., Curtin C. (1978) The stem family in Ireland, *Comparative Studies in Society and History* 20, 429-53.
- Goode W. J. (1963) *World Revolution and Family Patterns*, New York, Free Press.

- Laslett P., Wall R. (eds) (1972) *Household and Family in Past Time: Comparative Studies in the Size and Structure of the Domestic Group over the Last Three Centuries in England, France, Serbia, Japan and colonial America*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Le Play F. (1871) *L'organisation de la famille : selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Paris, Téqui.
- Le Roy Ladurie E. (1972) Système de la coutume : Structures familiales et coutume d'héritage en France au XV<sup>e</sup> siècle, *Annales ESC* 27, 825-46.
- Malinowski B. (1922) Introduction, *Argonauts of the Western Pacific*, London, Routledge, 1-25.
- Monteil A.-A. (1979) [1802] *Description du département de l'Aveyron*, Tome 1, Marcillac, Pour le Pays d'Oc.
- Pitkin D. S. (1982) *The House that Giacomo Built: History of an Italian Family, 1898-1979*, New York, Cambridge University Press.
- Rogers S. C. (1991) *Shaping Modern Times in Rural France: The Transformation and Reproduction of an Aveyronnais Community*, Princeton, Princeton University Press.
- Shorter E. (1975) *The Making of the Modern Family*, New York, Basic Books.



